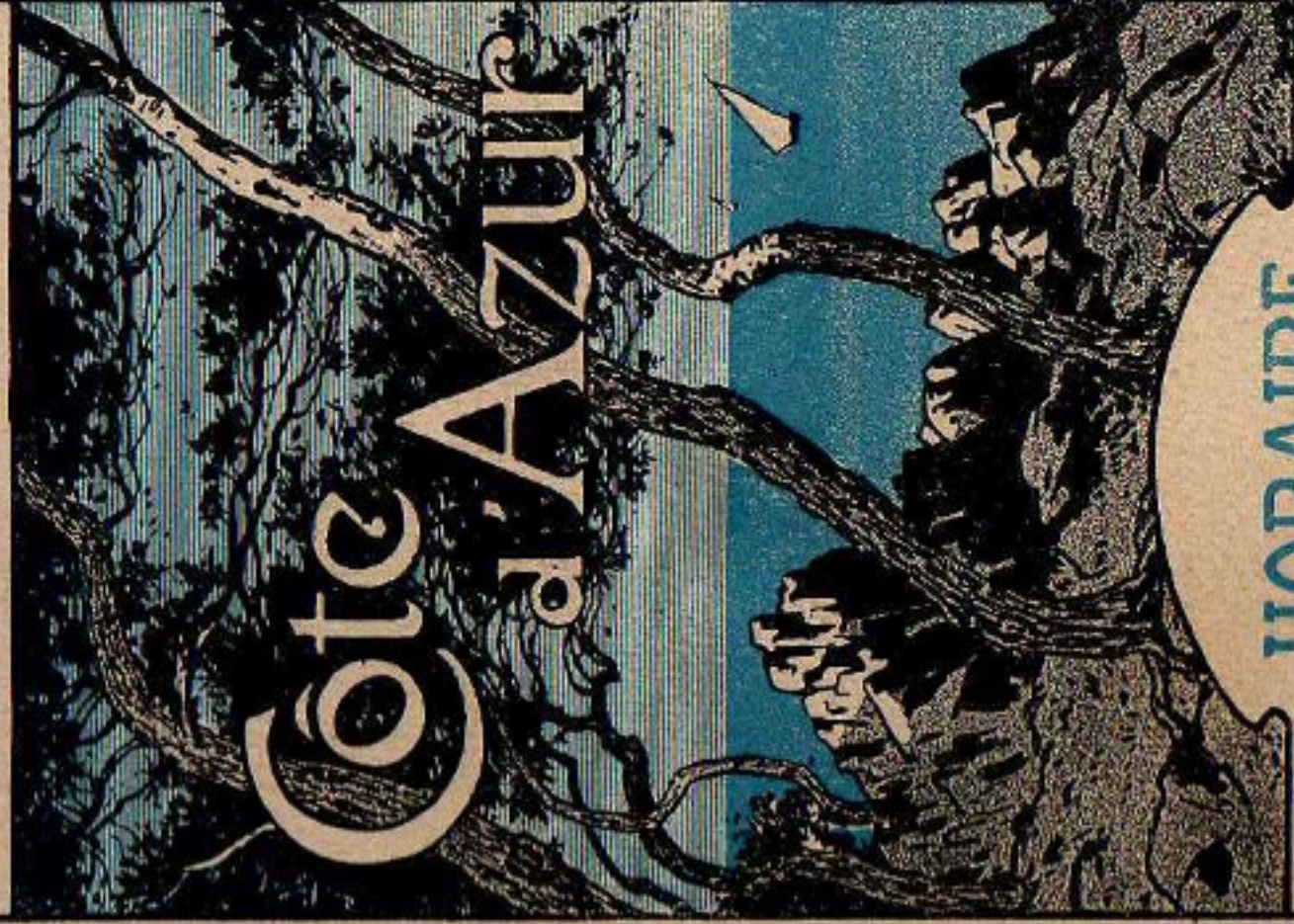


SERVICE D'HIVER 1912



Côte d'Azur

HORAIRE

OFFERT PAR LES CHEMINS DE FER

PARIS-LYON-MEDITERRANÉE

SOMMAIRE

HORAIRE

Vintimille-Paris. { Trains extra-rapides de nuit }	2-3
Paris-Vintimille. { et de jour. Train de luxe. }	
Menton-Nice-Cannes-Marseille-Paris	4
Paris-Marseille-Cannes-Nice-Menton	6
Vintimille-Cannes	8-10
Nice-Grasse (Sud-France)	8
Grasse-Nice (Sud-France)	10
Cannes-Vintimille	12-14
Cannes-Grasse	12
Les Arcs-Draguignan	14
Toulon, Hyères et les Salins-d'Hyères.	15
Nice-Digne (Sud-France)	15
Meyrargues-Nice (Sud-France)	16
Toulon, Hyères, Saint-Raphaël (Sud-France)	16
Hyères-Ville-Hyères-Gare (Sud-France)	16
Explication des renvois	17-18

ATTRACTIONS D'ÉTÉ

Dauphiné	5
Savoie	7-9
Jura	11
Auvergne-Cévennes	11-13
Grande Route des Alpes	20
Carte de la Route des Alpes	21

Combinaisons de voyages { Saison d'hiver	19
{ Saison d'été.	22-23

Transport des automobiles	24
-------------------------------------	----



De la Côte d'Azur à Paris

	Trais extra-rapide de nuit soir	Côte d'Azur		Calais- Méditerranée soir
		mat.	soir	
Vintimille <i>dép.</i>	5.51	6.40		4.3
Menton-Garavan.....	6.3	6.52		4.15
Menton	6.15	7.5		4.26
Cabbe-Roquebrune..	6.23	7.13		»
Monte-Carlo	6.36	7.24		4.42
Monaco	6.42	7.29		4.47
Cap-d'Ail-La-Turbie.	6.48	7.35		4.53
Beaulieu-sur-Mer....	6.58	7.46		5.4
Nice	7.17	8.5		5.28
Grasse.....	7.4	6.54		»
Cannes	7.51	8.35		6. »
Saint-Raphaël.....	8.24	9.6		6.33
Hyères.....	8.8	8.47		»
Toulon.....	9.58	10.28		8.3
Marseille.....	11.25	11.42		9.21
Paris <i>arr.</i>	10.40	10.15		8.50
	mat.	soir		mat.

De Paris à la Côte-d'Azur

	soir	mat.	soir
Paris <i>dép.</i>	7.20	9. »	7.55
Marseille..... <i>arr.</i>	6.37	7.25	7.15
Toulon.....	7.52	8.26	8.26
Hyères.....	9.43	9.17	»
Saint-Raphaël.....	9.28	9.49	9.58
Cannes	10.1	10.23	10.31
Grasse.....	12.5	12.9	»
Nice	10.40	10.58	11.12
Beaulieu-sur-Mer....	10.59	11.22	11.31
Cap-d'Ail-La-Turbie.	11.10	11.32	11.41
Monaco	11.16	11.38	11.47
Monte-Carlo	11.22	11.43	11.52
Cabbe-Roquebrune..	11.33	11.53	»
Menton	11.41	12.1	12.8
Menton-Garavan.....	11.52	12.13	12.19
Vintimille	12.4	12.25	12.31
	soir	mat.	soir

CÔTE D'AZUR-PARIS

TRAIN EXTRA-RAPIDE DE NUIT

1^{re} classe à intercirculation (sans supplément),
avec places de salon à lits complets, lits-salon avec draps
et lits-salon, sleeping-car,
Restaurant au départ de Paris et entre Marseille et Vintimille.

JOURS DE MISE EN MARCHÉ :

De VINTIMILLE à PARIS : *Jusqu'au 29 Avril*, tous les jours, sauf le Jeudi (Toutefois, ce train aura lieu les Jeudis 11 et 18 Avril). — *Du 3 au 10 Mai*, les Lundis, Vendredis et Dimanches.

De PARIS à VINTIMILLE : *Jusqu'au 28 Avril*, tous les jours, sauf le Jeudi. — *Du 1^{er} au 8 Mai*, les Mercredis, Samedis et Dimanches.

CÔTE D'AZUR RAPIDE

1^{re} classe à intercirculation (sans supplément),
avec places de lits-salon, Restaurant.

JOURS DE MISE EN MARCHÉ :

De VINTIMILLE à PARIS : *Jusqu'au 30 Avril*, tous les jours. — *Du 1^{er} au 18 Mai*, les Lundis, Mardis, Jeudis et Samedis

De PARIS à VINTIMILLE : *Jusqu'au 30 Avril*, tous les jours. — *Du 1^{er} au 16 Mai*, les Lundis, Mercredis, Jeudis et Samedis.

CALAIS-MÉDITERRANÉE

Wagons-lits, Restaurant.

JOURS DE MISE EN MARCHÉ :

Au départ de VINTIMILLE : *Jusqu'au 2 Mai*, tous les jours. — *Du 4 au 18 Mai*, les Mardis, Jeudis et Samedis.

Au départ de CALAIS et de PARIS : *Jusqu'au 1^{er} Mai*, tous les jours. — *Du 2 au 17 Mai*, les Mardis, Jeudis et Vendredis.

Pour les conditions d'admission dans ces trains, voir page 17.

Le nombre des places est limité. Elles peuvent être retenues à l'avance par les voyageurs munis de titres de parcours :

1^o Pour le « Train extra-rapide de nuit » et le « Côte d'Azur rapide » moyennant une taxe de location de 2 francs par place : A Paris, à la Gare de Paris-Lyon et dans les bureaux de ville : rue Saint-Lazare, 88 ; rue de Rennes, 45 ; rue Ste-Anne, 6. — Au retour, dans les gares de Menton, Monte-Carlo, Nice, Cannes, St-Raphael, Toulon et Marseille.

2^o Pour le « Calais-Méditerranée », en s'adressant aux Agences de la Compagnie Internationale des Wagons-Lits.

Pour l'explication des renvois, voir pages 17 et 18.

	1.2.3 (DD)	1.2.3 (N)	1.2.3 (B)	1.2.3 (G)	1.2.3 (A)	1.2.3 (K)	1.2.3 (E)	1.2.3 (M)	1.2.3 (L)	1.2.3 (D)	1.2.3 (L)
Menton											
Nice	dép. 12.50										
Cannes	dép. 1.35 arr. 1.44										
La Bocca-Voyageurs											
La Napoule (halte)											
Théoule											
Le Trayas											
Agnay											
Bonjouries-sur-Mer											
St-Raphael-Vintecure											
Fréjus											
Pugnet-sur-Argens											
Roquebrune											
Le Muy											
Les Arcs											
Vidauban											
Le Luc et Le Cannet											
Gonfaron											
Pignans											
Carroules											
Puges-Ville											
Guers-Pierrefeu											
Sollies-Pont											
La Fertéde											
La Paniane											
La Gardé											
Toulon	arr. 4.4 dép. 4.12 arr. 5.38										
Marseille											
Paris	dép. 6.0 arr. 11.50										

DAUPHINÉ

GRENOBLE ET LA CHAÎNE DE BELLEDONNE

GRENOBLE. — Capitale des Alpes françaises : grand centre d'excursions. — Musée remarquable. — Université fréquentée par de nombreux étudiants étrangers (cours de vacances).

Sassenage. — *Le Moucherotte* (1.906 m.) — *Chapareillon*, par la ligne électrique du Grésivaudan. — *La route de Saint-Pancrasse*, etc.

URIAGE. — Importante station thermale à 45 minutes de Grenoble. — Casino. — Château de Saint-Ferréol. — *Chartreuse de Prémol.* — *Cascade de l'Oursière.* — *Chamrousse* (2.255 m.). — Lac Robert. — *La Pra* (châlet-hôtel, 2.145 m.). — *Le Pic de Belledonne* (2.981 m.), etc.

ALLEVARD. — Dans la jolie vallée du Bréda; tramway à vapeur. — Etablissement thermal. — Casino.

Le Bout du Monde. — *Bramefarine* (1.214 m.). — *Les Sept-Laux* (2.182 m.). — *Le Puy-Gris* (2.911 m.).

LA GRANDE-CHARTREUSE

SAINTE-PIERRE-DE-CHARTREUSE. — Gares de Grenoble ou de Voiron. Centre de tourisme et d'automobilisme, dans le célèbre massif de la Grande-Chartreuse. — La Route du Désert — L'ancien Monastère. — *Le Grand-Som* (2.033 m.). — *Le Col du Cucheron.* — *Saint-Pierre-d'Entremont.* — *Le Frou.* — *Les Echelles.* — *Col de Porte* et *Le Sappey.* — *La Placette.* — *Chamechaude* (2.087 m.), etc.

LE VERCORS

VILLARD-DE-LANS. — De Grenoble à Saint-Marcellin par *Villard-de-Lans*, les gorges de la Bourne, les grottes de Choranche, la route des Goulets, les gorges de la Veraison et Pont-en-Royans. — *La Forêt de Lente* (excursion circulaire par auto-car).

L'OISANS ET LE PELVOUX

BOURG-D'OISANS. — Le grand centre d'excursions de la vallée de la Romanche pour les massifs des Grandes-Rousses et du Pelvoux (de 3.000 à 4.000 m.), relié à Grenoble par un tramway et à Briançon (La Grave, le Lautaret) par un service d'auto-cars.

LA BÉRARDE. — Centre d'alpinisme à l'extrémité de la splendide vallée du Vénéon. — *Tête de la Maye* (2.522 m.). — *La Meije* (3.982 m.). — *La Barre des Ecrins* (4.100 m.). — *Le Pic Coolidge* (3.760 m.).

LA GRAVE. — Centre alpestre de premier ordre sur le versant nord de la Meije. — *Glacier de la Meije.* — *Glacier du Mont-de-Lans.* — *Plateau de Paris* (2.460 m.). — *Villard d'Arène.* — *La Grande Ruine* (3.760 m.).

LE LAUTARET (2.075 m. d'altitude). — Flore alpine. — *Col de Laurichard* (2.660 m.). — *Le Combeynot* (3.160 m.). — *Col du Galibier* (2.658 m.).

	1.2.3		1.2.3		1.2.3		1.2.3		1.2.3		1.2.3		1.2.3		1.2.3		1.2.3		1.2.3		1.2.3	
	mat	soir	mat	soir	mat	soir	mat	soir	mat	soir	mat	soir	mat	soir	mat	soir	mat	soir	mat	soir	mat	soir
Vintimille	5.16																					
Menton-Garavan		dép.																				
Menton	5.29	6.35																				
Carbe-Roquebrune	6.47	6.43																				
Monte-Carlo	6.57	6.53																				
Moracco	6.41	7.1																				
Cap-d'All-La Turbie	6.15	7.1																				
Eze	6.15	7.1																				
Beaulieu-sur-Mer	6.25	7.21																				
Villefranche-sur-Mer	6.30	7.26																				
Nice-Riquier	6.36	7.31																				
Nice	6.41	7.36																				
Le Var	4.53	6.58																				
Saint-Laurent-du-Var	5.1																					
Cros-de-Cagnes	5.1																					
Cagnes	5.14																					
Biot (halte)	5.19																					
Antibes	5.24																					
Juan-les-Pins	5.24																					
Golfe-Juan-Vallauris	5.44																					
Cannes	5.56	7.34																				

NICE-GRASSE (Chemins de fer du Sud de la France) 1^{re} et 2^e classes

	1.2.3		1.2.3		1.2.3		1.2.3		1.2.3		1.2.3		1.2.3		1.2.3		1.2.3		1.2.3		1.2.3	
	mat	soir	mat	soir	mat	soir	mat	soir	mat	soir	mat	soir	mat	soir	mat	soir	mat	soir	mat	soir	mat	soir
Nice S. F.	5.40																					
La Mancelière	5.56																					
Saint-Isidore (halte)	6.1																					
Lingostière	6.14																					
Colomars	6.14																					
Gattières (halte)	6.21																					
Nice S. F.	5.40																					
Grasse S. F.	7.04																					
Saint-Jeannet-la-Gaude	8.6																					
Vence	8.6																					
Tourrettes-sur-Loup	8.21																					
Le Loup (halte)	8.27																					
Le Bar	8.40																					
Maenasse-Châteauneuf	8.29																					
Grasse S. F.	8.48																					

SAVOIE (suite)

ANNECY ET SON LAC

ANNECY. — Vieille et pittoresque ville (château-fort, canaux, etc.). Promenades splendides. Bateaux à vapeur pour Menthon, Talloires, Duingt, etc., au pied du Semnoz (1.704 m.), du Parmelan (1.855 m.) et de la Tournette (2.357 m.). — Les Gorges du Fier. — Thônes et le col des Aravis (1.500 m.).

ÉVIAN ET LE LAC LÉMAN OU DE GENÈVE

ÉVIAN. — Élegante station thermale en amphithéâtre au-dessus du lac Léman, en face de Lausanne et de Montreux. — Casino municipal. — Centre d'excursions : Amphion. — Meillerie. — Saint-Gingolph. — Abondance. — La Dent-d'Oche (2.225 m.), etc.

THONON. — Etablissement thermal. — Casino. — Bateaux à vapeur pour Genève, Nyon, Ouchy-Lausanne, Évian, etc.

Excursions : Ruines des Allinges. — La vallée de la Dranse : Gorges du Jotty. — Morzine. — Abondance. — Col des Gets (1.172 m.). — Les Prag-de-Lys. — Taninges, Samoëns-Sixt, etc.

ANNEMASSE (Haute-Savoie). — Dans la banlieue de Genève. — Ascension par Etrembières et le chemin de fer électrique, du Salève (1.380 m.) ; splendide panorama. — Les Voirons (1.486 m.). — Magnifiques vallées du Giffre, de Bonneville (le Môle, 1.869 m.) et de Sallanches. — Cluses et la Chartreuse du Reposoir.

TARENTEISE ET MAURIENNE

ALBERTVILLE. — Sur l'Arly. — Le Fort du Mont (1.135 m.). La Roche-Pourrie (2.045 m.). — Le Grand-Mont (2.608 m.). — Le col et l'abbaye de Tamié (908 m.). — Les gorges de l'Arly. — Beaufort (gorges du Doron et haute Tarentaise).

MOUTIERS-SALINS. — Etablissement thermal. — Le Mont Jovet (2.563 m.).

La haute vallée de l'Isère : Bourg-St-Maurice et Petit-St-Bernard (2.157 m.). — Le Mont Pourri (3.788 m.) et la Grande-Sassière (3.756 m.). — Tignes, Val d'Isère, le Col de l'Iséran (2.769 m.). — Bonnaval-sur-Arc. — Le Mont Genis : Lanslebourg, l'Hospice et Suse, Modane et Saint-Michel (route du Lautaret).

BRIDES-LES-BAINS. — Site charmant. — Casino. — Promenade du Bois de Cythère. — Vallée des Allues.

PRALOGNAN (1.425 m.). — Le grand centre d'excursions de la Tarentaise, au pied des Glaciers de la Vanoise : le col de la Vanoise (2.527 m.), le col de Chavière (2.806 m.).

La Grande-Motte (3.660 m.). — La Grande-Casse (3.860 m.). — Le Dôme de Chasseforêt (3.600 m.). — La Dent Parrachée (3.720 m.).

Train de Luxe "SAVOIE-EXPRESS"

Services rapides de jour ou de nuit

Voir, pour les combinaisons de voyage, pages 20 et suivantes.

OBSERVATIONS		Les haltes sont ouvertes seulement au service des voyageurs sans bagages, autres que ceux portés à la main et peu encombrants et aux chiens accompagnés. Les billets, au départ de ces haltes, sont délivrés par les conducteurs-chefs de trains, et les trains ne s'y arrêtent qu'autant qu'il y a des voyageurs à prendre ou à laisser.	
mat	soir	mat	soir
7.18	9.18	7.22	9.18
9.18	11.23	9.18	11.23
11.23	1.28	11.23	1.28
1.28	3.33	1.28	3.33
3.33	5.38	3.33	5.38
5.38	7.43	5.38	7.43
7.43	9.48	7.43	9.48
9.48	11.53	9.48	11.53
11.53	1.58	11.53	1.58
1.58	3.63	1.58	3.63
3.63	5.68	3.63	5.68
5.68	7.73	5.68	7.73
7.73	9.78	7.73	9.78
9.78	11.83	9.78	11.83
11.83	1.88	11.83	1.88
1.88	3.93	1.88	3.93
3.93	5.98	3.93	5.98
5.98	8.03	5.98	8.03
8.03	10.08	8.03	10.08
10.08	12.13	10.08	12.13
12.13	2.18	12.13	2.18
2.18	4.23	2.18	4.23
4.23	6.28	4.23	6.28
6.28	8.33	6.28	8.33
8.33	10.38	8.33	10.38
10.38	12.43	10.38	12.43
12.43	2.48	12.43	2.48
2.48	4.53	2.48	4.53
4.53	6.58	4.53	6.58
6.58	8.63	6.58	8.63
8.63	10.68	8.63	10.68
10.68	12.73	10.68	12.73
12.73	2.78	12.73	2.78
2.78	4.83	2.78	4.83
4.83	6.88	4.83	6.88
6.88	8.93	6.88	8.93
8.93	10.98	8.93	10.98
10.98	13.03	10.98	13.03
13.03	3.08	13.03	3.08
3.08	5.13	3.08	5.13
5.13	7.18	5.13	7.18
7.18	9.23	7.18	9.23
9.23	11.28	9.23	11.28
11.28	1.33	11.28	1.33
1.33	3.38	1.33	3.38
3.38	5.43	3.38	5.43
5.43	7.48	5.43	7.48
7.48	9.53	7.48	9.53
9.53	11.58	9.53	11.58
11.58	1.63	11.58	1.63
1.63	3.68	1.63	3.68
3.68	5.73	3.68	5.73
5.73	7.78	5.73	7.78
7.78	9.83	7.78	9.83
9.83	11.88	9.83	11.88
11.88	1.93	11.88	1.93
1.93	3.98	1.93	3.98
3.98	6.03	3.98	6.03
6.03	8.08	6.03	8.08
8.08	10.13	8.08	10.13
10.13	12.18	10.13	12.18
12.18	2.23	12.18	2.23
2.23	4.28	2.23	4.28
4.28	6.33	4.28	6.33
6.33	8.38	6.33	8.38
8.38	10.43	8.38	10.43
10.43	12.48	10.43	12.48
12.48	2.53	12.48	2.53
2.53	4.58	2.53	4.58
4.58	6.63	4.58	6.63
6.63	8.68	6.63	8.68
8.68	10.73	8.68	10.73
10.73	12.78	10.73	12.78
12.78	2.83	12.78	2.83
2.83	4.88	2.83	4.88
4.88	6.93	4.88	6.93
6.93	8.98	6.93	8.98
8.98	11.03	8.98	11.03
11.03	13.08	11.03	13.08
13.08	3.13	13.08	3.13
3.13	5.18	3.13	5.18
5.18	7.23	5.18	7.23
7.23	9.28	7.23	9.28
9.28	11.33	9.28	11.33
11.33	1.38	11.33	1.38
1.38	3.43	1.38	3.43
3.43	5.48	3.43	5.48
5.48	7.53	5.48	7.53
7.53	9.58	7.53	9.58
9.58	11.63	9.58	11.63
11.63	1.68	11.63	1.68
1.68	3.73	1.68	3.73
3.73	5.78	3.73	5.78
5.78	7.83	5.78	7.83
7.83	9.88	7.83	9.88
9.88	11.93	9.88	11.93
11.93	1.98	11.93	1.98
1.98	4.03	1.98	4.03
4.03	6.08	4.03	6.08
6.08	8.13	6.08	8.13
8.13	10.18	8.13	10.18
10.18	12.23	10.18	12.23
12.23	2.28	12.23	2.28
2.28	4.33	2.28	4.33
4.33	6.38	4.33	6.38
6.38	8.43	6.38	8.43
8.43	10.48	8.43	10.48
10.48	12.53	10.48	12.53
12.53	2.58	12.53	2.58
2.58	4.63	2.58	4.63
4.63	6.68	4.63	6.68
6.68	8.73	6.68	8.73
8.73	10.78	8.73	10.78
10.78	12.83	10.78	12.83
12.83	2.88	12.83	2.88
2.88	4.93	2.88	4.93
4.93	6.98	4.93	6.98
6.98	9.03	6.98	9.03
9.03	11.08	9.03	11.08
11.08	13.13	11.08	13.13
13.13	3.18	13.13	3.18
3.18	5.23	3.18	5.23
5.23	7.28	5.23	7.28
7.28	9.33	7.28	9.33
9.33	11.38	9.33	11.38
11.38	1.43	11.38	1.43
1.43	3.48	1.43	3.48
3.48	5.53	3.48	5.53
5.53	7.58	5.53	7.58
7.58	9.63	7.58	9.63
9.63	11.68	9.63	11.68
11.68	1.73	11.68	1.73
1.73	3.78	1.73	3.78
3.78	5.83	3.78	5.83
5.83	7.88	5.83	7.88
7.88	9.93	7.88	9.93
9.93	11.98	9.93	11.98
11.98	1.03	11.98	1.03
1.03	3.08	1.03	3.08
3.08	5.13	3.08	5.13
5.13	7.18	5.13	7.18
7.18	9.23	7.18	9.23
9.23	11.28	9.23	11.28
11.28	1.33	11.28	1.33
1.33	3.38	1.33	3.38
3.38	5.43	3.38	5.43
5.43	7.48	5.43	7.48
7.48	9.53	7.48	9.53
9.53	11.58	9.53	11.58
11.58	1.63	11.58	1.63
1.63	3.68	1.63	3.68
3.68	5.73	3.68	5.73
5.73	7.78	5.73	7.78
7.78	9.83	7.78	9.83
9.83	11.88	9.83	11.88
11.88	1.93	11.88	1.93
1.93	3.98	1.93	3.98
3.98	6.03	3.98	6.03
6.03	8.08	6.03	8.08
8.08	10.13	8.08	10.13
10.13	12.18	10.13	12.18
12.18	2.23	12.18	2.23
2.23	4.28	2.23	4.28
4.28	6.33	4.28	6.33
6.33	8.38	6.33	8.38
8.38	10.43	8.38	10.43
10.43	12.48	10.43	12.48
12.48	2.53	12.48	2.53
2.53	4.58	2.53	4.58
4.58	6.63	4.58	6.63
6.63	8.68	6.63	8.68
8.68	10.73	8.68	10.73
10.73	12.78	10.73	12.78
12.78	2.83	12.78	2.83
2.83	4.88	2.83	4.88
4.88	6.93	4.88	6.93
6.93	8.98	6.93	8.98
8.98	11.03	8.98	11.03
11.03	13.08	11.03	13.08
13.08	3.13	13.08	3.13
3.13	5.18	3.13	5.18
5.18	7.23	5.18	7.23
7.23	9.28	7.23	9.28
9.28	11.33	9.28	11.33
11.33	1.38	11.33	1.38
1.38	3.43	1.38	3.43
3.43	5.48	3.43	5.48
5.48	7.53	5.48	7.53
7.53	9.58	7.53	9.58
9.58	11.63	9.58	11.63
11.63	1.68	11.63	1.68
1.68	3.73	1.68	3.73
3.73	5.78	3.73	5.78
5.78	7.83	5.78	7.83
7.83	9.88	7.83	9.88
9.88	11.93	9.88	11.93
11.93	1.98	11.93	1.98
1.98	4.03	1.98	4.03
4.03	6.08	4.03	6.08
6.08	8.13	6.08	8.13
8.13	10.18	8.13	10.18
10.18	12.23	10.18	12.23
12.23	2.28	12.23	2.28
2.28	4.33	2.28	4.33
4.33	6.38	4.33	6.38
6.38	8.43	6.38	8.43
8.43	10.48	8.43	10.48
10.48	12.53	10.48	12.53
12.53	2.58	12.53	2.58
2.58	4.63	2.58	4.63
4.63	6.68	4.63	6.68
6.68	8.73	6.68	8.73
8.73	10.78	8.73	10.78
10.78	12.83	10.78	12.83
12.83	2.88	12.83	2.88
2.88	4.93	2.88	4.93
4.93	6.98	4.93	6.98
6.98	9.03	6.98	9.03
9.03	11.08	9.03	11.08
11.08	13.13	11.08	13.13
13.13	3.18	13.13	3.18
3.18	5.23	3.18	5.23
5.23	7.28	5.23	7.28
7.28	9.33	7.28	9.33
9.33	11.38	9.33	11.38
11.38	1.43	11.38	1.43
1.43	3.48	1.43	3.48
3.48	5.53	3.48	5.53
5.53	7.58	5.53	7.58
7.58	9.63	7.58	9.63
9.63	11.68	9.63	11.68
11.68	1.73	11.68	1.73
1.73	3.78	1.73	3.78
3.78	5.83	3.78	5.83
5.83	7.88	5.83	7.88
7.88	9.93	7.88	9.93
9.93	11.98	9.93	11.98
11.98	1.03	11.98	1.03
1.03	3.08	1.03	3.08
3.08	5.13	3.08	5.13
5.13	7.18	5.13	7.18
7.18	9.23	7.18	9.23
9.23	11.28	9.23	11.28
11.28	1.33	11.28	1.33
1.33	3.38	1.33	3.38
3.38	5.43	3.38	5.43
5.43	7.48	5.43	7.48
7.48	9.53	7.48	9.53
9.53	11.58	9.53	11.58
11.58	1.63	11.58	1.63
1.63	3.68	1.63	3.68
3.68	5.73	3.	

- (R) Jusqu'à Toulon inclus, ne prend pas de voyageurs de 3^e classe pour moins de 100 kilom. Prend par exception à Marseille, les voyageurs pour Toulon et ceux qui, munis de billets directs, sont en provenance ou à destination d'une ligne transversale desservie par un train en correspondance directe avec lui.
- (S) Entre Cannes et Nice, jusqu'au 5 Mai. Entre Nice et Vintimille, pendant toute la durée du service.
- (T) Entre Cannes et Nice, du 15 Janvier au 18 Avril. Entre Nice et Monte-Carlo, jusqu'au 5 Mai.
- (U) Quotidien jusqu'au 25 Mai.
- (V) N'a lieu que du 8 Février au 18 Avril.
- (W) Ne prend pas de voyageurs pour des parcours inférieurs à 200 kilom. en 1^{re} classe; à 500 kilom. en 2^e classe de Paris à Mâcon inclus, et à 240 kilom. à partir de Lyon.
- (X) Ne prend pas en 2^e et 3^e classes, de Paris à Marseille inclus, des voyageurs pour des parcours inférieurs à 100 kilom. Par exception, y sont admis ceux qui, munis de billets directs, sont en provenance ou à destination d'une ligne transversale desservie par un train en correspondance directe avec lui.
- (Y) Ne prend pas en 2^e classe, de Paris à Tarascon inclus, de voyageurs pour des parcours inférieurs à 200 kilom. Toutes classes de Tarascon à Marseille.
- (Z) Ne prend pas en 2^e et 3^e classes, de Paris à Arles inclus, de voyageurs pour des parcours inférieurs à 100 kilom.
- (AA) Ne prend pas, de Paris à Avignon inclus, de voyageurs pour des parcours inférieurs à 500 kilom. Par exception, prend à Valence et à Avignon ceux pour les au delà des Arcs et à Lyon les voyageurs pour Marseille et ses au delà.
- (BB) Ne prend pas de voyageurs pour des parcours inférieurs à 500 kilom. de Paris à Mâcon inclus, et à 240 kilom. à partir de Lyon. Prend à Avignon ceux pour Marseille et au delà.
- (CC) Ne prend pas, en 2^e et 3^e classes, de voyageurs pour des parcours inférieurs à 150 kilom. de Paris à Lyon, et à 100 kilom. de Lyon à Marseille. Prend, toutefois, à Arles les voyageurs de 2^e classe pour Marseille.
- (DD) Ne prend pas, à partir de Marseille, de voyageurs de 2^e et de 3^e classes pour des parcours inférieurs à 100 kilom. Toutefois, prend à Marseille les voyageurs de 2^e classe pour Arles.
- (EE) Ne prend pas de voyageurs pour des parcours inférieurs à 200 kilom. en 1^{re} classe, à 240 kilom. en 2^e classe, de Marseille à Valence inclus, et à 500 kilom. à partir de Lyon.
- (FF) Ne prend pas, de Marseille inclus à Lyon-Perrache exclu et de Laroche inclus à Paris, de voyageurs de 2^e et de 3^e classes, pour des parcours inférieurs à 100 kilom. Toutefois prend à Marseille les voyageurs de 2^e classe pour Arles.
- (II) Ne prend pas de voyageurs pour des parcours inférieurs à 240 kilom. de Marseille à Valence inclus, et à 500 kilom. à partir de Lyon.
- (JJ) N'a lieu que du 15 Janvier au 18 Avril inclus.
- (KK) Entre Cannes et Nice, du 10 Janvier au 15 Avril; entre Nice et Menton, du 10 Janvier au 30 Avril.

GARDE-PLACES

Des appareils « Garde-Places » sont en service dans certains trains circulant entre Paris et la Côte d'Azur. Leur emploi a pour but d'assurer aux voyageurs la possession indiscutable de leur place. Les voyageurs, munis de titres de parcours, peuvent, pour les trains désignés, se faire réserver, en les retenant à l'avance, des places de leur choix, moyennant le paiement, pour chaque place, d'une taxe de location de 1 franc; cette taxe est portée à 2 francs pour les trains « Côte d'Azur Rapide » et « Train extra-rapide de nuit ».

Les places peuvent être retenues à l'avance :

A la Gare de Paris P. L. M. et dans les bureaux de ville de la Compagnie : rue Saint-Lazare, 83, rue Sainte-Anne, 6, et rue de Rennes, 45.
Aux gares de Menton, Monte-Carlo, Beaulieu, Nice, Cannes, Saint-Raphael, Toulon, Marseille (gare et bureau de ville, rue Grignan).
Les gares et bureaux chargés de la location délivrent des billets à l'avance pour permettre aux voyageurs de louer, ensuite, leurs places pour la date qui leur convient.

SAISON D'HIVER

Fêtes sur la Côte d'Azur

BILLET D'ALLER ET RETOUR, 1^{re} et 2^e classes
délivrés pour
CANNES, NICE, MONACO-MONTE-CARLO
et **MENTON**

De Paris, Dijon, Lyon (Perrache et Broteaux), Belfort, Vesoul, Besançon, Gray, Nevers, Is-sur-Tille, Genève, Clermont-Ferrand, Saint-Etienne, Grenoble, Valence, Avignon, Cette, Nîmes.

ÉMISSIONS

Du 1^{er} au 22 Janvier 1912 . . . Courses de Nice.
Du 6 au 19 Février 1912 . . . Carnaval de Nice.
Régates de Cannes, de Nice et de Menton.
Du 16 Mars au 16 Avril 1912 } Vacances de Pâques.
Tir aux Pigeons de Monaco.

Validité : 20 jours (dimanches et fêtes compris).
Faculté de prolongation : Une ou deux périodes de 10 jours, moyennant un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet pour chaque période.
Arrêts. — Deux arrêts autorisés, tant à l'aller qu'au retour.
Prix. — Réduction de 25 0/0 en 1^{re} classe; 20 0/0 en 2^e classe.
NOTA. — Mêmes billets émis sur les réseaux du Midi, du Nord, de l'Orléans et de l'Ouest-Etat.

Séjour à Nice, Cannes, Menton, Hyères, Grasse, etc.

BILLET D'ALLER ET RETOUR COLLECTIFS
délivrés, de toutes les gares du réseau,
aux familles d'au moins trois personnes voyageant ensemble
du 15 Octobre au 15 Mai. — Valables 33 jours
1^{re}, 2^e, 3^e CLASSES

Pour Cassis, La Clotat, Saint-Cyr-la-Cadière, Bandol, Ollioules-Sanary, La Seyne-Tamaris-sur-Mer, Toulon, Hyères, et toutes les gares situées entre Saint-Raphaël-Valescure, Grasse, Nice et Menton. — Minimum de parcours simple : 150 kilomètres.
Prix. — 1 et 2 premières personnes paient le plein tarif, la 3^e personne bénéficie d'une réduction de 50 0/0, la 4^e personne et chacune des suivantes d'une réduction de 75 0/0.

Faculté de prolongation : Une ou plusieurs périodes de 15 jours, moyennant un supplément de 10 0/0 du prix du billet pour chaque période.
Arrêts facultatifs aux gares situées sur l'itinéraire.
NOTA. — Demander ces billets 4 jours à l'avance à la gare du départ.

LA ROUTE DES ALPES NICE-ÉVIAN

GRAND SERVICE D'AUTO-CARS :
1^{er} JUILLET — 15 SEPTEMBRE 1912

Une des plus merveilleuses attractions touristiques
Passage de neuf cols

Le parcours peut être effectué en cinq étapes d'une journée

1^{re} Étape : NICE-BARCELONNETTE

AUTO-CARS

Côte d'Azur. — Gorges du Var. — Cols S' Michel (1.505^m) et d'Allos (2.250^m).

2^e Étape : BARCELONNETTE-BRIANÇON

AUTO-CARS

Col de Vars (2.115^m). — Vallée du Queyras-Aiguilles. — Col d'Izoard (2.409^m).

3^e Étape : BRIANÇON-CHAMBÉRY

AUTO-CARS (BRIANÇON-SAINTE-JEAN-DE-MAURIENNE) ET CHEMIN DE FER
Massif du Pelvoux. — Le Lautaret (2.075^m). — Col du Galibier (2.658^m).

4^e Étape : CHAMBÉRY-CHAMONIX

(via Annecy ou via Albertville)

AUTO-CARS (THÔNES-LE FATET OU ALBERTVILLE-LE FATET)
ET CHEMIN DE FER

Lacs du Bourget et d'Annecy. — Col des Aravis (1.500^m) ou Gorges de l'Arly (La Tarentaise). — Massif du Mont-Blanc.

5^e Étape : CHAMONIX-THONON-ÉVIAN

LIGNE ÉLECTRIQUE CHAMONIX-LE FATET

AUTO-CARS LE FATET-THONON-ÉVIAN

Vallées de l'Arve et du Giffre. — Col des Gets (1.172^m). — Gorges de la Dranse. — Le Léman.

Le touriste peut effectuer cette magnifique randonnée dans l'un ou l'autre sens ;

Il peut faire le parcours total ou seulement une partie ;

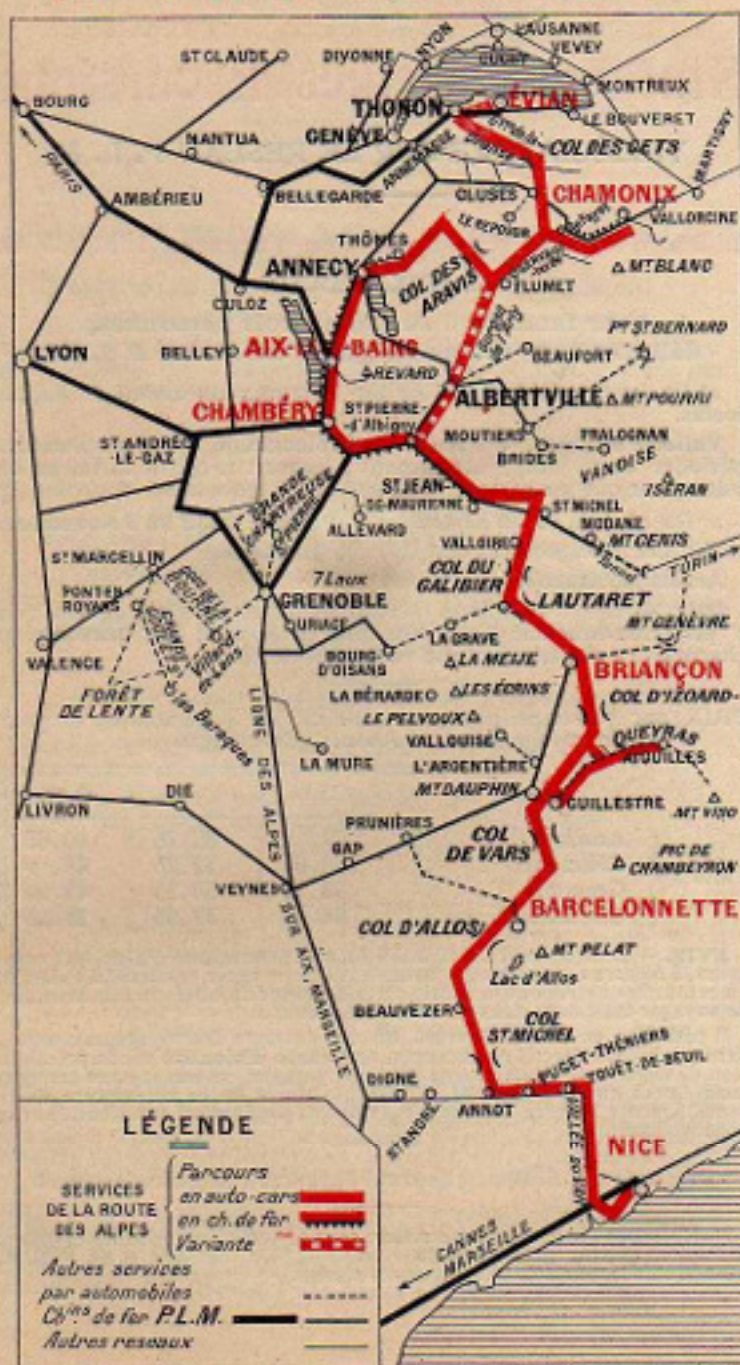
Il peut s'arrêter, en cours de route, dans les centres d'excursions desservis et y séjourner ;

De nombreux services de correspondance P.L.M. par auto-cars lui permettent de faire, dans les meilleures conditions de confort et de rapidité, les excursions les plus intéressantes de part et d'autre du trajet principal.

Grands Circulaires à prix très réduits.

Circulaires régionaux. — Circulaires d'excursions.

LES ALPES FRANÇAISES LA ROUTE DES ALPES



SAISON D'ÉTÉ

Stations Estivales, Excursions

VILLÉGIATURE SUR LE RÉSEAU P. L. M.

Billets d'Aller et Retour, dits de Vacances, 1^{re}, 2^e, 3^e cl.
à PRIX RÉDUITS

pour familles d'au moins trois personnes,
délivrés dans toutes les gares du réseau P. L. M.

1^{re} Du Jeudi précédant la Fête des Rameaux au Lundi de Pâques inclus.

Validité 33 jours. — Faculté de prolongation d'une ou plusieurs périodes de 15 jours; supplément à payer: 10 0/0 de la valeur du billet pour chaque période.

2^e Du 15 Juin au 30 Septembre. — Validité jusqu'au 5 Novembre.
Minimum de parcours simple: 150 kilomètres.

Arrêts facultatifs.

Prix. — Les 2 premières personnes paient le tarif général; la 3^e personne bénéficie d'une réduction de 50 0/0; la 4^e personne et chacune des suivantes, d'une réduction de 75 0/0.

PRIX par personne pour une famille de 4 personnes et pour un voyage, aller et retour, par exemple de:

	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	3 ^e cl.	
Paris à	Ancey	92.40	62.35	40.65
	Chamonix	109.05	72.25	48. »
	Grenoble	98.25	66.35	43.25
	Clermont-Ferrand	64.70	43.65	28.45

AVIS. — Lorsqu'un BILLET DE VACANCES comprend plus de 3 voyageurs, 3 d'entre eux au moins sont tenus de voyager ensemble à l'aller et au retour; les autres ont la faculté, si la demande du billet en fait mention, de voyager isolément dans certaines conditions.

Il peut être, en outre, délivré à un ou plusieurs des voyageurs compris dans un billet collectif de vacances, une carte d'identité sur la présentation de laquelle le titulaire sera admis à voyager isolément (sans arrêt), à moitié prix du tarif général, pendant la durée de la villégiature de la famille, entre la gare de départ et le lieu de destination mentionné sur le billet collectif.

Demande des Billets: 4 jours à l'avance, à la gare de départ.

N.-B. — Des billets de même nature sont délivrés, aux époques ci-dessus indiquées, par toutes les gares des réseaux de l'Est, du Nord et du P. L. M. pour toutes les gares de chacun de ces réseaux.

SAISON D'ÉTÉ

Stations Thermales

a) BILLETS D'ALLER ET RETOUR COLLECTIFS
1^{re}, 2^e et 3^e classes

Délivrés, du 1^{er} Mai au 15 Octobre, aux familles d'au moins trois personnes voyageant ensemble.

Validité: 33 jours. — Faculté de prolongation.

MINIMUM DE PARCOURS SIMPLE: 150 KILOMÈTRES

PRIX: les 2 premières personnes paient le tarif général; la 3^e personne bénéficie d'une réduction de 50 0/0; la 4^e et chacune des suivantes, d'une réduction de 75 0/0.

b) BILLETS D'ALLER ET RETOUR, 2^e et 3^e classes

Délivrés, du 1^{er} Septembre au 15 Octobre, aux familles d'au moins deux personnes voyageant ensemble.

Validité: 33 jours. — Faculté de prolongation

MINIMUM DE PARCOURS SIMPLE: 150 KILOMÈTRES

PRIX: La 1^{re} personne paie le tarif général; la 2^e personne bénéficie d'une réduction de 50 0/0; la 3^e et chacune des suivantes, d'une réduction de 75 0/0.

ARRÊTS FACULTATIFS AUX GARES DE L'ITINÉRAIRE

Demande des Billets: 4 jours à l'avance, à la gare de départ.

PRIX par personne pour une famille de 4 personnes et pour un voyage, aller et retour, par exemple de:

	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	3 ^e cl.	
Paris à	Aix-les-Bains	89.45	60.35	39.65
	Evian-les-Bains	103.05	69.55	45.30
	Vichy	56.25	37.95	24.75
	Pontcharra-sur-Bréda (Alleverd)	91.80	61.95	40.35

NOTA. — Il peut être délivré à un ou plusieurs des voyageurs inscrits sur un BILLET COLLECTIF de stations thermales, et en même temps que ce billet, une carte d'identité sur la présentation de laquelle le titulaire sera admis à voyager isolément (sans arrêt), à moitié prix du tarif général, pendant la durée de la villégiature de la famille, entre le point de départ et le lieu de destination mentionné sur le billet collectif.

AVIS. — Pour renseignements détaillés — horaires, prix, combinaisons diverses de billets, relations internationales — consulter le Livret-Guide-Horaire P. L. M., en vente dans les gares, bureaux de ville, bibliothèques: 6 fr. 50. — Envoi sur demande au Service Central de l'Exploitation, 20, boulevard Diderot, Paris, contre 6 fr. 70 en timbres-poste.

TRANSPORT A PRIX RÉDUITS

DES VOITURES AUTOMOBILES SUR LE RÉSEAU P. L. M.

AUX CONDITIONS des TARIFS SPÉCIAUX G. V. et P. V. 128

Voici quelques exemples de prix entre Paris et les principaux centres de villégiature en Savoie, en Dauphiné et sur la Côte d'Azur pour le transport d'une Voiture dont l'emplacement est supérieur à 2 m. 60.

De PARIS aux Gares ci-dessous et vice versa	Grande Vitesse		Petite Vitesse	
	à l'aller	au retour dans le délai de 4 mois	à l'aller	au retour dans le délai de 4 mois
Aix-les-Bains	234.05	118.05	135.55	68.80
Annecy	246.20	124.10	142.95	72.50
Evian	246.20	124.10	142.95	72.50
Grenoble	254.35	128.20	147.70	74.85
Cannes	336.75	169.40	199.90	100.95
Nice	341.05	171.55	203.60	102.80

Une facilité spéciale, offerte par le tarif G. V. 128, permet de combiner de véritables voyages circulaires effectués partie

par la route et partie par le chemin de fer que la voiture emprunte entre les points où son propriétaire préfère abandonner la voie de terre. — Ainsi, par exemple, on peut envoyer par chemin de fer la voiture de Paris à Annecy; effectuer par route le trajet d'Annecy à Grenoble, expédier de nouveau la voiture par chemin de fer de Grenoble à Vichy, excursionner dans la région et enfin réexpédier la voiture par chemin de fer de Vichy, de Clermont ou de toute autre gare à Paris.

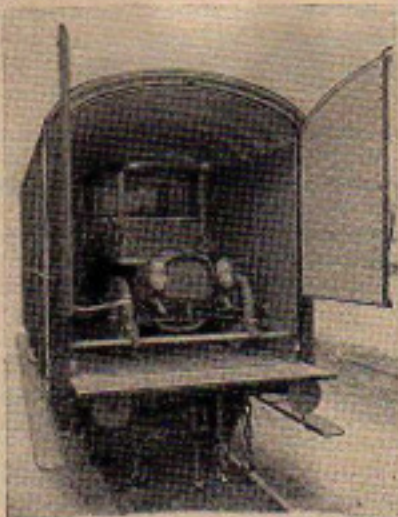
Le transport par chemin de fer de la voiture, doit avoir lieu en

G. V. avec retour par fer au point initial de départ, dans un délai de 3 mois. — Ces conditions remplies,

il est accordé une remise de 25 0/0, par voie de détaxe, sur demande présentée dans les 30 jours qui suivent le retour de la voiture.

Il est aussi utile de rappeler que la Compagnie P. L. M. a mis en service un matériel spécialement aménagé pour le transport des automobiles en G. V. Ce matériel — fourgon entièrement clos — joint à la commodité d'embarquement et de débarquement, des dispositions très complètes pour assurer un arrimage par-

fait et prévenir toute avarie et toute dégradation en cours de route.



TYPE DES NOUVEAUX WAGONS spécialement aménagés pour le transport des automobiles en grande vitesse.

AUTO-CARS

GRAND SERVICE

ROUTE des ALPES

Juillet-Septembre

SERVICES DIVERS

DE CORRESPONDANCE

ET D'EXCURSIONS

PENDANT LA SAISON D'ÉTÉ

